

Conseil communautaire du 16 décembre 2021 à 20h00 à CHESSY-LES-PRES – Compte-rendu

Date de la convocation : 8 décembre 2021.

Présents : Thierry LORNE, Martine MARTINOT, Maryse DOSIERES, Christian COLLOT, François DELCHER, Patrice NOSLEY, Christian LANGARD, Roland MASSART, Joël MOUTON, Florent HURPEAU, Bertrand YOT, Roselyne HUGOT, Arnaud STECHER, Christian DE BRUIN, Jean-Paul BOSSUAT, Chantal MARQUAIS, Gabriel MICHAUT, Dominique FOUTRIER, Stéphanie VELARD, Christophe LOUAULT, Roger BATAILLE, Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Joël TRECARTES, Christine VAILLANT, Jacky VIOIX, Dominique LHOMME, Jean-Michel HUPFER, Didier HENAUT, Michel HANHART, Pascal BOUGAULT, Bernard ANXIONNAZ, Eric PETIT, Alain LIEUTIER, Régis DELBROUCQ, Jérôme COQUILLE, Anne DHALLUIN, Jean-Louis MILLARD, Alain GUILLOT, Daniel HOUARD, Julien MIMEY, Cyril THOUREY, Pierre POILVE, Jérôme PERRIN, Gilles DE COCKBORNE, Didier COQUET, Sylviane VILLIN, Denis PELLETIER, Yves MARTIN formant la majorité des membres en exercice, soit 48 membres sur 60.

Représentés : Patrick LECONTE POUVOIR donné à Thierry LORNE, Marie-José LARCHER POUVOIR donné à Florent HURPEAU, Laurent GOGUILLON POUVOIR donné à Roselyne HUGOT, Anne-Sophie CAILLAT POUVOIR donné à Bertrand YOT, Isabelle DICKIE POUVOIR donné à Christine VAILLANT, Daniel BLANC POUVOIR donné à Jean-Louis MILLARD.

Absents/Excusés : Ludovic BAYON, Aurore VIDAL, Michel ADOLPHE, Bruno VIAL, Xavier JAY, Jean-Baptiste LAUREY.

Secrétaire de séance : Thierry LORNE.

En exercice : 60
Présents : 48
Représentés : 06
Votants : 54
Absents : 06

INTERVENTION DE MADAME TABEA POSTEAUX – Bilan de l'Office de Tourisme Othe-Armanche 2021

Contacts à distance :

Contacts par emails : + 18 % par rapport à 2020 + 12 % par rapport à 2019.

Contacts par téléphone : + 8 % par rapport à 2020 - 5 % par rapport à 2019.

Origine des visiteurs : 41% Grand Est, 19 % Ile de France, 14 % Etrangers, 7 % Bourgogne.

Demandes des visiteurs : 1 - Sites touristiques et patrimoine ; 2 – Festivités ; 3 - Slow Tourisme ; 4 - Produits du terroir ; 5 - Restauration et Hébergement.

Site web : 19 308 visiteurs (+33%) et 52 000 pages vues (+22%).

Actions 2021 :

- Visites estivales (visites à la ferme, visites de villages, après-midi jeux, balades découvertes) avec 561 participants ;
- Visites en groupes (journées découvertes) avec 118 participants ;
- Edition du guide touristique Othe Armanche ;
- Création du circuit Contes et Légendes ;
- Vidéo Eglise de Chaource ;
- Circuit VTT : raid Bulles ;
-

- Accueil presse (TV5MONDE, canal 32, France magazine, etc...);
- Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
-

Monsieur HUPFER dit qu'il n'est pas facile de quantifier les actions. La CCCVA doit continuer à développer le tourisme et nous avons besoin d'éléments nouveaux.

Le coût engagé de la part de la CCCVA est de 100 000 €/an.

Monsieur LHOMME dit que la recette de la taxe de séjour permettra d'évaluer la fréquentation d'une année sur l'autre. Il précise que des exonérations ont été accordées en raison du confinement et donne quelques chiffres : Gîtes de France 2 000 €, Acteurs privés : 2 200 € et plateformes en ligne : 1 800 €.

Monsieur HUPFER ajoute que les recettes de la taxe de séjour ont pour but de développer les actions pour le tourisme.

INTERVENTION DE MONSIEUR ROGER BATAILLE – Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Monsieur BATAILLE dresse l'historique de la mise en œuvre du PTRTE depuis le 14 décembre 2020, date à laquelle les 2 Communautés de Communes ont fait acte de candidature.

Il a envoyé par mail, le 26 novembre dernier, aux 42 communes de la CCCVA, un dossier pour recenser les projets communaux dans le cadre du PTRTE (2020-2026). Les trois thématiques à prendre en compte sont les suivantes : développement économique, transition énergétique et cadre de vie.

Chaque commune doit lister ses projets à vision 2026 dans le cadre de ces trois domaines. Il convient de préciser dans le tableau si le projet est « mûr » ou « à murir ». Les co-financeurs Etat, Région et Département pourront ainsi flécher des sommes pour notre territoire. Une enveloppe, même approximative, pourra ainsi être bloquée. Le PTRTE indiquant les projets de nos collectivités devra être signé avant le 31 décembre 2021. Il est évolutif au fil de l'eau et des projets pourront venir s'ajouter. Il apporte des possibilités de financement sur plusieurs années.

Une fois le PTRTE signé, un comité de pilotage sera constitué pour étudier les différents projets recensés dans les communes.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 NOVEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 23 novembre 2021.

SIGNATURE DE DEUX BAUX COMMERCIAUX CONCERNANT LE BATIMENT DE BERNON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à 51 voix POUR
- à 3 voix CONTRE
- à 0 abstention

AUTORISE la SAS KHEOP'S Marketing événementiel, à occuper les locaux de BERNON dans les conditions suivantes :

- Contrat : bail commercial ;
- Surface louée : 347 m² environ ;
- Durée : 9 ans dont 3 années fermes et consécutives à effet du 1^{er} janvier 2022 ;
- Conditions financières : 16,25 € HT/m²/an soit un loyer annuel de 5 638,75 € HT ;
- Période de franchise : 3 mois consentie par la CCCVA du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 ;
- Périodicité de la révision du loyer : annuelle + révision triennale légale ;
- Dépôt de garantie : 1 mois ;
- Remboursement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

AUTORISE la SAS L'USINE, à occuper les locaux de BERNON dans les conditions suivantes :

- Contrat : bail commercial ;
- Surface louée : **1 516 m²** environ ;
- Durée : 9 ans dont 3 années fermes et consécutives à effet du 1^{er} janvier 2022 ;
- Conditions financières : 16,25 € HT/m²/an soit un loyer annuel de 24 635,00 € HT ;
- Période de franchise : 3 mois consentie par la CCCVA du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 ;
- Périodicité de la révision du loyer : annuelle + révision triennale légale ;
- Dépôt de garantie : 1 mois ;
- Remboursement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

AUTORISE le Président à signer les baux commerciaux au nom de la Communauté de Communes aux charges et conditions ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant.

AUTORISE le Président à faire procéder à un constat d'état des lieux préalablement à l'entrée en jouissance des locaux.

MISE A DISPOSITION DU STUDIO DE LA MAISON DE SANTE D'AUXON POUR LOGER DES INTERNES EN MEDECINE

La CCCVA a reçu un courrier de la SISA du Val d'Armançe souhaitant la mise à disposition gratuite du studio pour loger des internes en médecine. Sous réserve d'une décision communautaire, les membres du Bureau sont d'accord sur le principe d'accorder la gratuité du logement pendant une durée de 1 an.

Le but de cette décision est de favoriser l'implantation d'un 2nd médecin à la maison de santé d'Auxon.

Les charges seront payées par l'occupant du logement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- à **47 voix POUR**
- à **7 voix CONTRE**
- à **0 abstention**

ACCORDE la gratuité du loyer du logement de la maison de santé d'Auxon pour loger des internes en médecine pendant une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

DIT que les charges seront facturées à chaque occupant.

AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition du studio de la maison de santé d'Auxon.

Monsieur VIOIX dit qu'il n'y a pas de garanties pour l'implantation d'un deuxième médecin.
Monsieur LORNE précise qu'à Bar-sur-Seine le logement est accordé gratuitement aux internes en médecine. Ces étudiants sont présents quelques mois à la maison de santé et ont déjà à charge un logement pour suivre leurs études. La perte en loyer est estimée à 2 000 € pour la CCCVA.
Monsieur BATAILLE n'est pas favorable à cette gratuité.

BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Il est demandé aux délégués de se prononcer sur la décision modificative n°3, présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel Montant total BP voté le 08-04-2021	2 004 571,00 €	2 320 556,00 €	1 298 145,00 €	1 497 884,00 €
Autofinancement non affecté	315 985,00 €		199 739,00 €	
TOTAL	2 320 556,00 €	2 320 556,00 €	1 497 884,00 €	1 497 884,00 €

Décision modificative 1, votée 01/06/2021	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>6 002,00 €</u>	<u>0,00 €</u>
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé			6 002,00 €	
Décision modificative 2, votée 23/11/2021	<u>2 458,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>80 898,00 €</u>	<u>0,00 €</u>
Compte 673 – titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €			
Compte 66111 – intérêts	32,00 €			
Compte 668 – autres charges financières	946,00 €			
Compte 165 – dépôts et cautionnements reçus	480,00 €			
Compte 1641 – emprunts			15 898,00 €	
Compte 2313 - constructions			65 000,00 €	
Décision modificative 3, votée 16/12/2021	<u>0,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>30 000,00 €</u>	<u>30 000,00 €</u>
Compte 2138 - Chapitre 041 – Opérations patrimoniales			30 000,00 €	
Compte 1328 - Chapitre 041 – Opérations patrimoniales				30 000,00 €
	2 007 029,00 €	2 320 556,00 €	1 415 045,00 €	1 527 884,00 €
solde de l'autofinancement non affecté	313 527,00 €		112 839,00 €	
Total général	2 320 556,00 €	2 320 556,00 €	1 527 884,00 €	1 527 884,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à ouvrir les crédits au BP 2021, conformément au tableau ci-dessus, au titre de la décision modificative n°3.

DIT que l'autofinancement non affecté de la section de fonctionnement du budget primitif s'élève à 313 527,00 €.

DIT que l'autofinancement non affecté de la section d'investissement du budget primitif s'élève à 112 839,00 €.

ACHAT DE DEFIBRILLATEURS – AUTORISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les ERP de 4^e catégorie doivent être équipés d'un défibrillateur depuis le 1^{er} janvier 2021.

La CCCVA doit donc équiper ses 3 bâtiments sportifs.

Par ailleurs, les praticiens de la MSR d'Auxon ont également demandé à disposer d'un DAE.

Le Département de l'Aube finance l'acquisition d'un DAE par collectivité à hauteur de 750 €.

Le Conseil doit délibérer afin d'autoriser le Président à solliciter cette aide financière auprès du Département.

Le coût de l'opération est le suivant :

Projet	Entreprise	Montant HT
Acquisition de 4 défibrillateurs	Aube Sécurité Incendie	4 740,40 €
TOTAL		4 740,40 €

Le plan de financement est le suivant :

Partenaires	Montant HT
Conseil Départemental de l'Aube	750,00 €
Autofinancement	3 990,40 €
TOTAL	4 740,40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, l'acquisition de 4 défibrillateurs telle que présentée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 4 740,40 € HT, soit 5 688,48 € TTC.

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de l'Aube, à hauteur de 750,00 €, telle que prévue au plan de financement.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 2158 du budget primitif 2022.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

COMMISSIONS

Commission Environnement

Monsieur Bernard ANXIONNAZ fait part aux délégués d'une réunion du 15 décembre 2021 à Chaource. Compte-tenu des résultats de l'année 2021 avec la société COVED, les mesures à prendre en 2022 sont les suivantes : amélioration du tri, communication auprès des habitants, sensibilisation des enfants, vérification des sacs de tri pour informer les gens des erreurs commises, relance des consignes de tri.

L'intérêt est de diminuer les tonnages de déchets résiduels par une amélioration du tri sélectif.

Monsieur ANXIONNAZ évoque le nouveau marché de collecte signé en septembre dernier avec COVED et la mise en œuvre de la collecte hippomobile des sacs jaunes. Elle est réalisée par une association dénommée APIC, Association de Promotion et d'Insertion par le Cheval, sous-traitant de COVED. Les délégués s'interrogent du surcoût de cette nouvelle prestation par rapport au camion. Monsieur PELLETIER redoute que cette solution ne soit pas très économique. Monsieur HUPFER précise que cette collecte des déchets du tri sélectif à cheval a été prévue dans le nouveau marché de collecte (elle est incluse dans le montant du marché signé avec COVED) et concerne uniquement les communes d'Ervy-le-Châtel et à Chaource. L'objectif est de donner plus de valeur au tri sélectif par rapport aux ordures ménagères. Il y aura par ailleurs plus de visibilité dans les sacs jaunes lors de la collecte hippomobile.

Commission Services à la Personne

Madame FOUTRIER indique que l'Assemblée Générale des Chaourçons s'est réunie à Chaource le 7 décembre 2021. L'association a reçu des nouvelles demandes d'inscriptions pour 2022.

Suite à un nouveau décret portant réforme des modes d'accueil de la petite enfance, une micro-crèche pourra accueillir 12 enfants simultanément alors que la capacité d'accueil était limitée à 10 places jusqu'à présent.

Commission Bâtiments

Monsieur LORNE dit qu'il n'y rien à signaler au niveau des bâtiments depuis ses dernières conclusions lors du conseil du 23 novembre dernier.

Commission Tourisme et Culture

L'avantage que présente l'application MAELIS, par rapport à l'application PanneauPocket, est que celle-ci est gratuite.

Chaque mairie devra contacter X-Demat pour procéder à l'activation de l'application MAELIS (la procédure à suivre sera envoyée par mail).

Concernant le projet de vélovoie, Monsieur HURPEAU informe les délégués que la Fédération Nationale des Usagers du Train s'oppose à la fermeture de la ligne ferroviaire.

Commission Communication

Le bulletin intercommunal et les calendriers des ordures ménagères, élaborés par Madame CAPPE en lien avec Madame MARTINOT et la commission, ont été réceptionnés ce jour à la salle des fêtes de Chessy-les-Prés. Chaque commune peut ainsi récupérer les documents ici présents.

Concernant les informations sur le tri sélectif, Madame MARTINOT rappelle le guide pratique élaboré par Madame Alice CAPPE. Ce dernier a été distribué dans les boîtes aux lettres il y a un an.

En outre, dans le bulletin distribué ce soir, il y a un rappel sur les erreurs du tri à ne pas commettre.

Commission Ressources Humaines

Madame MARQUAIS dit que tout va relativement bien avec le personnel de la CCCVA.
Elle informe que les agents seront convoqués à leur entretien professionnel en janvier et qu'elle fera passer ces entretiens avec Monsieur HUPFER.

Commission Economie et Aménagement du Territoire

Le prochain comité syndical du PETR est prévu le 20 décembre prochain. Monsieur BATAILLE dit que le PETR est un outil pour les 2 communautés de communes avec de l'ingénierie à leur service qu'il faut optimiser.

Monsieur HUPFER dit que le personnel du PETR n'est pas adapté.

Monsieur BATAILLE refuse de présider un PETR qui ne sert à rien si l'ingénierie n'est pas utilisée.

Monsieur HUPFER rappelle qu'avec le départ de Lucile, il n'y a personne depuis le mois d'août dernier.

Le contrat de Monsieur Jean-Philippe LECOQ, Agent de développement, arrive à terme mi-décembre. Il y aura un nouvel appel à candidature.

Monsieur HUPFER souhaite un personnel adéquat au PETR pour travailler en lien avec celui-ci.

Suite au départ de Madame Lucile JUVENETON, le recrutement d'un nouvel agent de développement est en cours. Compte-tenu du délai de publicité de la vacance d'emploi, ce recrutement est prévu début février 2022.

Commission EAU

France 2 s'est rendue sur le site de Chesley.

Monsieur DELCHER indique que le SMBVA a enregistré beaucoup de demandes de particuliers depuis 1 mois. Elles concernent notamment des mares, des rivières...

Commission Finances

Monsieur PETIT dit que les réalisations budgétaires sont conformes aux prévisions budgétaires.

La séance est levée à 21h40.

Le Président,

COMMUNAUTÉ
du Chaourçois et
du Val d'Armanche
Jean-Michel HUPFER
COMMUNAUTÉ

Le secrétaire de séance

Thierry LORNE

